

COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE L'ATLANTIQUE ORIENTAL

East Atlantic Hydrographic Commission 14ème Conférence, Cadix, Espagne, 18-20 Octobre 2016

Rapport de l'AISM



Sommaire

- L'Association Internationale de Signalisation Maritime
- L'Académie Mondiale de l'AISM
- Les actions de renforcement de capacité
- Les activités de formation
- L'audit de l'OMI
- > L'information nautique

Jacques Manchard Ingénieur en Chef (er) Conseiller auprès de l'AISM jacques.manchard@iala-aism.org



L' Association Internationale de Signalisation Maritime



L' AISM

L'Association Internationale de Signalisation Maritime (IALA - AISM) a été créée en 1957.

Membres: National, Associé, Industriel, Honoraire

Compétence : Tous types d'aides à la navigation, visuelles, radioélectriques, systèmes de trafic maritime, systèmes d'identification automatique, ...

Productions: Recommandations, guides et manuels, (normes

internationales)

L'AISM fournit principalement un forum pour partager les expertises



IALA-AISM, son autorité

C'est une organisation non gouvernementale (ONG), mais dont les décisions font règles internationales reconnues, au moins d'usage. Elle est même gardienne d'un Accord International : le Système de Balisage Maritime de l'AISM, adopté en 1982, amendé en 2010.

Son autorité vient en partie de sa constitution qui prévoit que les décisions de l'Association sont prises par son Conseil, lequel n'est composé que d'Autorités Nationales.



IALA-AISM, son domaine

Son domaine intègre l'ensemble des aides à la navigation, c'est à dire: "Un système ou équipement, extérieur au navire, qui est destiné à aider tout navigateur à déterminer sa position et sa route, de l'avertir de tout danger ou obstruction, ou lui donner des informations sur la meilleure route à suivre". Cela inclut :

- Les aides à la navigation traditionnelles (phares, balises, bouées...)
- Les aides à la navigation radioélectriques (GNSS, e-Loran...)
- ➤ Les VTS, VTMIS, VTM/MATCH... (Maritime Domain Awareness)
- **>** ...













AISM – Cœur de son activité (1/2)

Créer les conditions de travail en commun pour les experts internationaux en matière d'aides à la navigation (y compris les VTS) de façon à leur permettre d'échanger et de comparer leurs expériences et leurs réalisations dans le cadre des commissions techniques et des groupes de travail

Les commissions techniques de l'AISM développent des standards basés sur les meilleures pratiques sous la forme de recommandations et de guides afin de garantir que les navigateurs disposent d'aides à la navigation qui répondent à leurs besoins, que ce soit aujourd'hui ou demain,



AISM – Cœur de son activité (2/2)

L'AISM encourage la coopération entre les nations afin d'aider les pays en voie de développement en mettant en place des systèmes d'aides à la navigation basés sur le degré de risque dans la zone de navigation considérée.

L'AISM contribue à la réduction des catastrophes maritimes, à l'amélioration de la sécurité de la navigation, et de la sauvegarde de la vie humaine et du transport de marchandise en mer, et à la protection de l'environnement marin.



Vision stratégique définie en 2014 et objectifs pour 2026

Objectif n° 1

Garantir que les systèmes d'aides à la navigation et les services associés, y compris la « e-Navigation », las VTS et les technologies émergents, sont harmonisées grâce à la coopération internationale et la production de standards

Objectif n° 2

Tous les Etats côtiers contribuent à la mise en place d'un sytème global efficient d'aides à la navigation et de services associés pour la sécurité de la navigation, grâce au renforcement des capacités et au partage d'expérience.

IALA-AISM

Aujourd'hui, l'AISM est une ONG (Association loi française de 1901).

Un nouveau statut est en préparation pour la transformer en OGI, à l'instar de l'OHI



Le projet a été validé lors de la dernière Assemblée Générale qui s'est tenue à A Coruña (Espagne) du 26 au 31 Mai 2014. Une lettre a été envoyée à tous les Membres Nationaux pour les informer et leur fournir les raisons et les avantages d'un tel changement.



Le futur de l'AISM

Le gouvernement français a lancé des actions diplomatiques afin d'informer les gouvernements des Etats des membres nationaux à propos de l'évolution proposée.

Une conférence diplomatique sera organisée, si, possible en 2018. Une préconférence est prévue en 2017 à Paris.

Le cœur de l'activité de l'AISM ne sera pas affecté.



Avantages du statut d'IGO

- Amélioration de l'acceptation des standards et des recommandations et guides existants au niveau international grâce à une participation directe des gouvernements.
- L'harmonisation sera enrichie.
- Les relations entre l'OMI et l'OHI et l'AISM seront améliorées, du fait d'un partenariat au même niveau. Les synergies entre les trois membres d'une trinité d'excellence permettront une utilisation plus efficientes des ressources disponibles.
- Un agrément de siège sera signé avec le pays hôte (la France), qui apportera des capacités additionnelles en matière financière, opérationnelle et de ressources humaines, et moins de difficultés bureaucratiques pour les membres de l'AISM.



Les adhérents

- 84 Membres Nationaux (Autorités Nationales Compétentes des Etats Côtiers)
- ➤ 50 Membres Associés (Organisations avec des activités en relation avec le maritime, telles que des autorités portuaires, des instituts technologiques, ...)



- > 110 Membres Industriels
- ➤ 45 Membres Honoraires (Individus qui ont apporté une contribution significative à la sécurité de la navigation et à l'AISM



La gouvernance

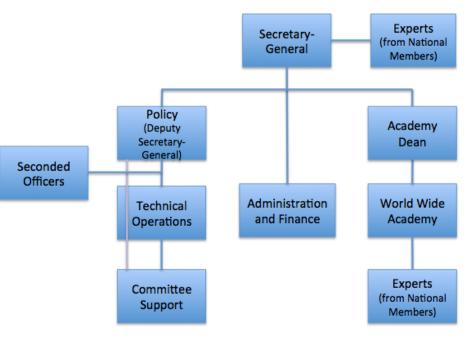


- Une Assemblée Générale, qui se réunit tous les 4 ans (2014, 2018)
- Un Conseil de 24 Membres, qui se réunit deux fois par an
- Des groupes de travail en appui du Conseil
 - ✓ Le Groupe Stratégie
 - ✓ Le panel consultatif politique(Policy Advisory panel, PAP) : SG, Doyen, présidents et vice-présidents des commissions techniques)
 - ✓ Le panel consultatif juridique (Legal Advisory Panel, LAP)
 - ✓ La commission des finances et de l'audit (Finance and Audit Committee, FAC)



La structure





"Trois piliers"

- Politique et activités techniques
- Administration et finances
- L'Académie Mondiale de l'AISM



Le Secrétaire Général de l'AISM Mr Francis Zachariae



Des forums au service du Conseil

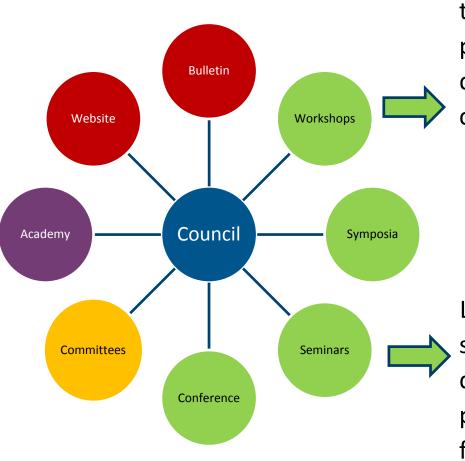
- Commission de gestion des aides à la navigation (ARM)
- Commission STM (VTS)
- Commission Ingénierie, Environnement et Préservation (ENG)
- Commission « e-Navigation » (e-NAV)

et

- Panel juridique consultatif (LAP)
- Forum phares historiques
- Forum des autorités en charge du pilotage (PAF)



La boite à outils de l'AISM



Les ateliers réunissant des experts techniques sur un sujet spécifique permettent d'établir un premier projet de guide, et/ou définissent des compétences à acquérir

Les séminaires permettent à des spécialistes de se réunir pour délivrer des présentations sur un sujet particulier, permettant un échange fructueux (questions/réponses)



Pilier n°1: Politique and activités

- Développer la politique en accord avec l'objectif n°1 de la stratégie
- Procurer des conseils et une expertise techniques
- Gérer l'organisation des Conférences, Séminaires et réunions du Conseil
- Site internet, Bulletin et rapports annuels
- Apporter le soutien aux Commissions Techniques, le "moteur" de l'AISM
 - ✓ AtoN Requirements and Management (ARM)
 - ✓ Engineering and Sustainability (ENG)
 - ✓ Vessel Traffic Services (VTS)
 - ✓ e-Navigation (ENAV)



Les Commissions Techniques rédigent les projets de publications de l'AISM, Recommandations et Guides, soumis au Conseil pour approbation



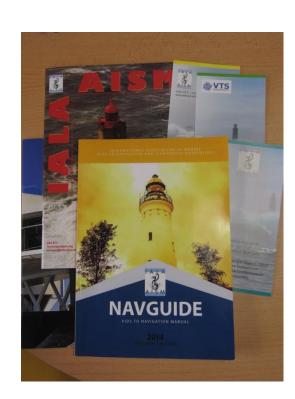
La Documentation produite





Publications de l'AISM

- Des standards auxquels il peut être directement fait référence par l'OMI et dans les autres conventions et documents juridiques nationaux
- ➤ Les Recommandations comportent un préfixe qui indique quelle commission a rédigé le projet (E-141 = Commission ENG)
- Les Recommandations indiquent ce qui doit être fait
- Les Guides indiquent comment mettre en œuvre les recommandations, sur la base des meilleures pratiques
- Recommandations et Guides sont disponibles gratuitement sur www.iala-aism.org
- Les Manuels : NAVGUIDE, MBS, VTS Guide, Dictionnaire de l'AISM
- Les modèles de cours





Activité 2014 – 2016 de l'AISM

- Evolution de la structure des Commissions Techniques
- ➤ 18th Conférence à La Corogne, Espagne, Mai 2014
- Approbation du nouveau statut par l'Assemblée Générale
- Renforcement de la coopération avec l'OMI et l'OHI : "Unis dans l'Action"
- Nouveau Secrétaire Général Francis
 Zachariae (Février 2015)







Pilier n° 2 –Administration et Finances

Le financement de l'AISM est assure par ses membres, sur une base de non profit.

- Services financiers et juridiques
- Ressources humaines
- Services informatique et télécommunication
- Services de secrétariat et administratifs



Pilier n° 3 : L' Académie Mondiale de l'AISM

Formation et renforcement des capacités



L'Académie mondiale (1/)

La production de règles et de recommandations par l'AISM est un aspect important, mais la transmission de connaissances et d'expérience est aussi un aspect essentiel de son action

d'où la création de l'Académie Mondiale de l'AISM

Officiellement introduite lors de la XVIIème Conférence au Cap (Afrique du Sud) en 2010, l'objectif de l'Académie était initialement de regrouper toutes les activités de formation mises en œuvre par l'AISM :

- celles existant déjà pour les VTS;
- celles développées pour la signalisation maritime ;
- et d'autres activités.



L'Académie mondiale (2/2)

Mais rapidement il est apparu qu'il fallait lui donner une fonction élargie au renforcement des capacités.

C'est en décembre 2011 que le Conseil de l'AISM a lancé l'activité de l'Académie en la dotant d'une mission, d'un statut, d'un budget, d'un Bureau, et d'une équipe :

« L'Académie Mondiale de l'AISM est le véhicule par lequel l'AISM délivre des formations et participe au renforcement des capacités. »



Le rôle de l'Académie Mondiale de l'AISM

Le rôle de l'Académie est de prendre les Standards, les Recommandations, les Guides et les manuels préparés par les Commissions Techniques et adoptés par le Conseil et de les porter à la connaissance de ceux en charge des aides à la navigation, y compris les VTS, en particulier dans les pays en voie de développement.

Et d'assister les autorités nationales compétentes afin qu'ils les mettent en œuvre dans leur pays.

Pour ce qui concerne les formations, l'objectif de l'Académie est en général de ne pas délivrer elle-même les formations, mais de faciliter les formations tant pour les aides à la navigation que pour les VTS grâce a des modèles de cours et des programme de formation, et à une procédure d'accréditation.



Organisation de l'Académie

L'Académie Mondiale de l'AISM fait partie du Secrétariat de l'AISM, mais est financé de façon indépendante. Ce financement ne repose que sur le parrainage, par des donations ou en nature. Merci à **l'IFAN**, la **Corée**, la France, le RU et beaucoup d'autres pays tels que l'Afrique du Sud, l'Australie, la Chine, le Danemark, l'Espagne, l'Inde, le Japon, la Malaisie, le Portugal, le Sénégal, Singapour, ... sans oublier l'OMI

Sous l'autorité du Conseil, elle est gouvernée par un Bureau, présidé par le Doyen.





Toute l'activité déployée grâce à l'équipe, ...



Jacques Manchard Conseiller auprès de l'AISM Gerardine Delanoye Gestionnaire de programmes Omar Fritz Eriksson Doyen Stephen Bennett Vice-Doyen



au secrétariat de l'AISM ...



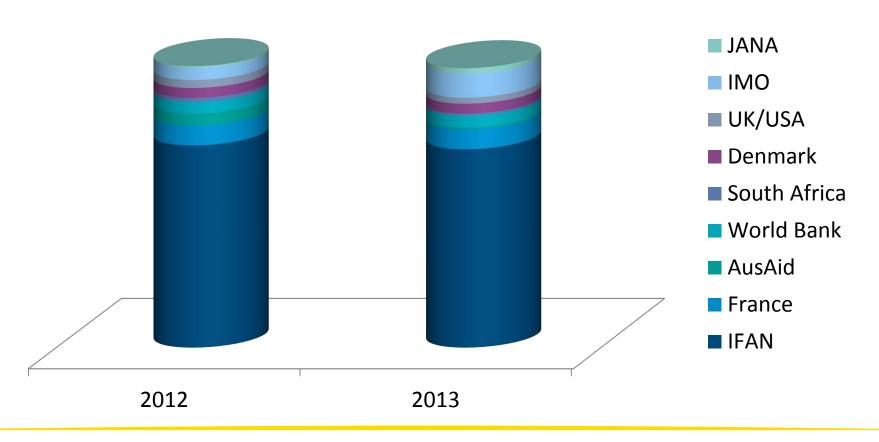


... et plus important, à la "famille AISM".



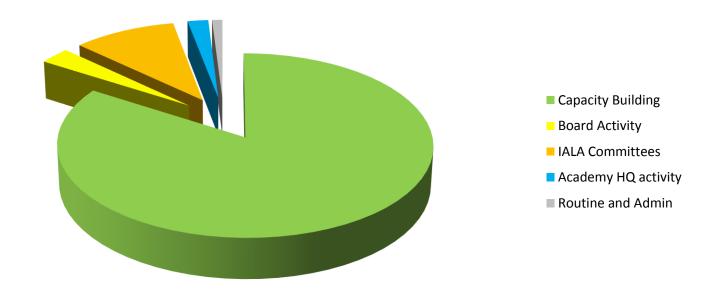


Le budget de l'Académie Sponsoring 2012 – 2013





Activité 2016 de l'Académie





Actions conjointes de renforcement des capacités

En juin 2012, l'Académie a été présentée au Comité de Coopération Technique de l'OMI.

En réponse, l'OMI a recommandé à l'AISM de poursuivre la mise en œuvre de l'Académie Mondiale de l'AISM et a demandé qu'elle soit tenue informée du travail effectué conjointement avec l'Organisation Internationale Hydrographique (OHI), et l'OMI en matière de renforcement des capacités dans le cadre de l'initiative "Unis dans l'action".

La stratégie de l'Académie en matière de renforcement des capacités a été établie avec l'aide du bureau hydrographique international, envers lequel l'AISM est reconnaissante.



Renforcement des capacités - Planification

Planification générale sur 4 ans, avec un plan d'action annuel

- Cinq régions,
- Stratégie basée sur le principe des « 4A »





Renforcement des capacités - Régions

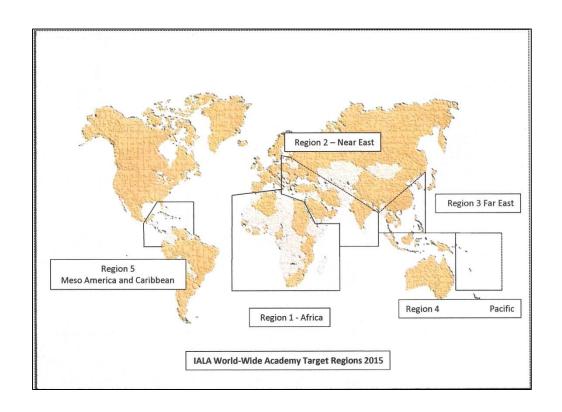
Region	Target States
East Asia	4
Eastern Atlantic	19
Meso-America and Caribbean	19
North Indian Ocean	10
ROPME Region	4
Southern Africa and Islands	8
South-west Pacific	11





Etats cibles 2015 - 2019

Region	Etats cibles
Africa Anglophone	12
Africa Francophone	8
Near East	13
Far East	5
South West Pacific	12
Meso America and Caribbean	19
Total States	69





La stratégie de renforcement des capacités : Les « 4A »

- Amélioration de la connaissance : Mettre les autorités compétentes au courant de leurs responsabilités lors de séminaires « Niveau 1+ », avec un questionnaire de préparation
- ➤ Audit et évaluation des besoins : Faire formuler par l'autorité compétente ainsi avertie une demande de programmer une mission d'experts de l'Académie pour
- Analyse des exigences : Réaliser une analyse des exigences menant à un exercice efficient des responsabilités, incluant l'utilisation de toutes les données AIS disponibles afin de
- Actions à mettre en œuvre : Proposer des actions pour respecter la totalité des exigences identifiées, incluant les formations basées sur les modèles de cours de l'Académie



Etape 1 – Amélioration de la connaissance

Séminaires de sensibilisation aux questions de sécurité de la navigation (niveau 1+)

- ➤ Le Cap (en liaison avec SAGNEP 3),
- Nouakchott (en liaison avec OMI et OHI), pour les pays africains de langue française
- Accra (en liaison avec OMI et OHI)
- ➤ Dakar (en parallèle avec le Conseil de l'AISM, en liaison avec l'OMAOC)
- ➤ Tanger (à l'invitation du Maroc)
- Lisbonne (avec la Direction des Phares du Portugal) pour les pays africains de langue portugaise



Amélioration de la connaissance

Un séminaire de sensibilisation sur le renforcement des capacités, consacré à la formation des personnels en charge des VTS et des aides à la navigation, et à la certification des organismes en charge de ces formations a été organisé en mai 2014 en marge de la Conférence de l'AISM en Espagne.

Un séminaire régional de sensibilisation aux VTS a été organisé à Kandla, conjointement avec l'Inde.



Etape 2 – Missions techniques d'analyse des besoins

Missions déjà réalisées en Afrique : Maurice, Cameroun, Comores, Nigéria, Bénin, Cap Vert, Namibie

Mission prévue en 2017 : Soudan

- > Les candidatures sont les bienvenues.
- ➤ La demande doit faire l'objet d'un courriel envoyé par l'Autorité nationale compétente à l'Académie Mondiale. Ensuite, les termes de référence et les dates sont validés, et les experts sélectionnés.
- Les seuls frais à la charge du pays concernent les déplacements des experts à l'intérieur du pays.



Etapes 3 et 4 – Revue, plan d'action

Les rapports remis à Maurice, aux Comores, au Cameroun doivent faire l'obejt d'une analyse des recommandations, de façon à mettre au point un plan d'action.

Des propositions ont été faites au Cameroun et aux Comores par l'Académie (création de groupe de travail, rapport complémentaire, ...).

L'objectif est de choisir un nombre limité de premières actions, aptes à être mises en œuvre dans un délai assez court, et pouvant aider à démontrer la faisabilité d'autres actions dans le futur.



Activités de formation

L'objectif de l'Académie n'est pas d'assurer elle-même les formations, mais de proposer un cursus harmonisé et des modèles de cours, et de développer un processus d'accréditation des formations par les membres nationaux.

Néanmoins, l'Académie a aussi commencé à organiser des cours ou des séminaires de formation sur des sujets spécifiques, comme le management du risque.

Au cours des dernières années l'AISM a déjà développé avec succès des standards de formation avec des recommandations, des guides, et des modèles de cours.



Formations VTS (1/2)

En accord avec la règle 12 du chapitre V de la convention SOLAS sur les services de trafic maritime (VTS), et la résolution A.857 (20) de l'OMI « Guide pour les services de trafic maritime », l'AISM a adopté :

- ➤ la recommandation V-103 sur les standards pour la formation et la certification des personnels des STM, ainsi que les modèles de cours suivants :
- ➢ le modèle de cours pour opérateurs VTS V-103/1;
- le modèle de cours pour superviseurs VTS V-103/2;
- le modèle de cours pour formation VTS sur site V-103/3;
- le modèle de cours pour instructeur VTS sur site V-103/4.



Formations VTS (2/2)

Il est du ressort de l'autorité compétente d'auditer et d'accréditer la formation VTS, en application du Guide 1014 de l'AISM, dont l'objectif est de garantir la conformité aux standards et aux exigences des formations VTS.

Les autorités compétentes, comme les organisations délivrant les formations sont encouragées à adopter les guides de l'AISM sur l'accréditation (normes internationales).



Formations Aides à la navigation (1/2)

La recommandation E.141 concerne toutes les activités de formation pour les aides à la navigation, à l'exception des VTS.

Elle est basée sur les mêmes principes que la recommandation V.103 sur les VTS, en application de l'harmonisation des activités de formation de l'AISM. Elle comporte deux niveaux, le niveau 1 pour les managers, et le niveau 2 pour les techniciens

Un niveau 1+ a été rajouté pour les autorités compétentes en matière de sécurité maritime et de sécurité de la navigation. C'est le support de la phase « 1 - Sensibilisation ».



Formations Aides à la navigation (2/2)

Conformément à la recommandation E.141 qui concerne toutes les activités de formation pour les aides à la navigation, à l'exception des VTS, l'Académie a préparé et mis sur son site web les modèles de cours pour le niveau 1 (Gestionnaires) et pour le niveau 1+, ainsi que celui relatif aux outils de gestion du risque.

S'agissant du niveau 2, la plupart des 56 modules prévus sont également disponibles.



Formation - Exemples d'activités

- Encouragement aux Autorités Nationales pour qu'elles développent et accréditent des organismes de formation :
 - ✓ la liste d'organismes de formation accrédités délivrant les cours approuvés par l'AISM (à consulter sur le site internet de l'Académie Mondiale de l'AISM), comporte maintenant 23 noms pour les formations sur les VTS, and 2 pour celles relatives aux aides à la navigation.
- Développement d'une liste d'experts AISM prêt à apporter leur assistance à l'Académie lorsque cela s'avère nécessaire;
- Préparation d'un site internet dédié ;
- ➤ Participation aux réunions des commissions hydrographiques régionales : EAHC, EAtHC, SAIHC, MACHC, NIOHC, SWPHC, RSAHC



Activités en matière de formation (1/3)

Depuis janvier 2012, l'Académie a aussi :

- Délivré, sur une base annuelle, un séminaire de formation sur l'utilisation des outils de gestion du risque de l'AISM (Oman, Sydney, Madrid, Istanbul, Panama).
- Participé à la formation d'opérateurs VTS indonésiens, organisée et sponsorisée par le Japon.
- Délivré un premier séminaire de formation sur la "e-Navigation" (novembre 2014).



Activité de l'Académie en matière de formation (2/3)

Ainsi que, pour les gestionnaires d'aides à la navigation :

- ➤ Deux des 5 modules de formation ont été délivrés en Papouasie Nouvelle Guinée au bénéfice de pays des îles du Pacifique (avec le support de l'Australie et de la PNG).
- Les 5 modules ont été délivrés en un mois en anglais en 2014, 2015 et 2016 au siège de l'AISM (4 des 10 participants étaient sponsorisés par l'OMI et l'Académie).
- ➤ Une session d'un mois est organisée par la France, qui a complété la formation existante, et offre les frais d'inscriptions pour des participants francophones (4 en 2015, 3 en 2015, 5 en 2016, certains d'entre eux étant sponsorisés par l'OMI et l'Académie).



Activité de l'Académie en matière de formation (3/3)

Dans le futur, sont planifiés :

- La poursuite de la participation à la formation des opérateurs VTS indonésiens, organisée par le Japon
- Des sessions de formations en anglais, en espagnol, de Gestionnaire d'aides à la navigation
- La tenue chaque année d'une session de formation en français de Gestionnaire d'aides à la navigation, ouverte aux personnels de pays francophones



Actions en Afrique



Centres régionaux pour la formation

L'objectif est de disposer d'au moins d'un organisme de formation accrédité dans chaque région cible

Certains de ces organismes peuvent se développer pour devenir des centres régionaux

L'Académie facilite cette évolution grâce à des Conventions

Région	VTS	Aides à la navigation
Afrique (A) Afrique (F)	Abidjan	Afrique du Sud
Proche Orient	Abu Dhabi	Oman
Asie	Malaisie Singapour Japon	Malaisie Chine
Pacifique	Australie	Fidji (SPC)



Etats Région 1A

Region 1 Africa	Target States - Total 20	High Level Meeting	Stage 1 – Awareness Seminar	Stage 2 – Needs Assessment Mission	Number of AtoN managers holding IALA certificates	Training facilitation
Region 1A	Angola					
Anglophone	Cape Verde		2016	2016		
Africa	Eritrea					
(AA)	The Gambia					
	Ghana		2014			
	Liberia			2016	1	
	Libya					
	Namibia			2016		
	Sao Tome & Principe					
	Seychelles					
	Somalia					
	Sudan					



Etats Région 1B

Region 1 Africa	Target States - Total 20	High Level Meeting	Stage 1 – Awareness Seminar	Stage 2 – Needs Assessment Mission	Number of AtoN managers holding IALA certificates	Training facilitation
Region 1B	Congo (Dem. Republic of)					
Afrique	Congo (Republic of)					
francophone	Equatorial Guinea		2016		1	
(AF)	Guinea-Bissau		2016		1	
	Madagascar				1	
	Mauritania		2013			
	Morocco				1	
	Togo				1	



Autres Etats

Region 1 Africa	Target States - Total 20	High Level Meeting	Stage 1 – Awareness Seminar	Stage 2 – Needs Assessment Mission	Number of AtoN managers holding IALA certificates	Training facilitation
Other States	Algeria					
	Benin			2016	1	
	Cameroon			2013	1	
	Comoros			2014	1	
	Côte d'Ivoire	2015		2015	2	2016
	Egypt					
	Djibouti				1	
	Gabon				1, 1	
	Guinea					
	Kenya					
	Mauritius			2013	1	
	Mozambique		2016			
	Nigeria					
	Senegal		2015		1	
	South Africa		2012		1	2016
	Tanzania					
	Tunisia					

Activités en Afrique





Le Cap, mai/juin 2012



Nouakchott, mars 2014



Dakar, décembre 2015







Niveau 1, siège de l'AISM, octobre 2015



Pistes de travail

Audit de l'OMI



Audit de l'OMI

En Octobre 2005, l'OMI a créé un système d'Audit Volontaire pour les Etats Membres de l'OMI. Les Etats peuvent ainsi demander à l'OMI de vérifier leur conformité par rapport aux instruments statutaires tels que la règle 13 du chapitre V de SOLAS.

Références: les Guides N° 1054 et N° 1055 de l'AISM

Le système d'audit est devenu obligatoire à partir du 1er janvier 2016 (Résolution A.1018(26) de la 26ème Assemblée). Les autorités nationales seront donc auditées suivant le calendrier défini par l'OMI à partir de 2016



Les instruments de l'OMI pour l'audit

Référence, site internet de l'OMI : www.imo.org/conventions

- SOLAS y compris la règle 13 du Chapitre V
- La pollution maritime (MARPOL)
- Les règles en matière de collisions (COLREGS)
- Les standards de Certification en matière de formation, et de veille (STCW)
- Les lignes de charge (LL)
- La convention sur le tonnage
- La convention internationale de Nairobi de 2007 sur l'enlèvement des épaves



Pays africains

Extrait de la liste, pour les années 2016 and 2017 :

2016	1	Guinea-Bissau
	2	Guinea
	3	Côte d'Ivoire
	5	Togo
	6	Mauritania
	13	Angola
	14	Seychelles
	15	Nigeria
	16	Senegal
	21	Somalia
	22	Egypt
2017	26	Ghana
	29	Gambia
	33	Gabon
	35	Democratic Republic of the Congo
	37	Cape Verde
	48	Madagascar



Pistes de travail

Information nautique



SOLAS Chapitre V Règle 4

Avertissements de navigation

Chaque Gouvernement contractant prend toutes les mesures nécessaires pour que les renseignements concernant un danger quelconque, reçus d'une quelconque source digne de foi soient promptement portés à la connaissance des personnes concernées et communiqués aux autres gouvernements intéressés.*

* Se reporter au Service mondial d'avertissements de navigation, que l'Organisation a adopté par la résolution A.706(17), telle que modifiée (Résolution A706 (17) de l'OMI, adoptée le 6 novembre 1991, et amendée, qui porte sur le Service mondial d'avertissements de navigation (SMAN), qui a été constitué par l'OMI) et l'OHI) et est partie intégrante du SMDSM.



SOLAS Chapitre V Règle 13

Création et gestion des aides à la navigation

- 1 Chaque Gouvernement contractant s'engage à fournir, dans la mesure où il le juge possible et nécessaire, soit individuellement soit en coopération avec d'autres Gouvernements contractants, toute aide à la navigation requise en fonction du volume du trafic et du degré de risque.
- 2 Par souci d'uniformité, les Gouvernements contractants s'engagent à tenir compte des recommandations et directives internationales lorsqu'ils mettent en place des aides à la navigation*.
- 3 Les Gouvernements contractants s'engagent à prendre des dispositions pour que les renseignements relatifs aux aides à la navigation soient portés à la connaissance de tous les intéressés.



L'information nautique, pourquoi

C'est la mission régalienne la plus critique. Objectifs :

Garantir l'information nautique vers :

les usagers

le coordonateur national

dans le respect de l'urgence nécessaire

Mais aussi

Inciter les autres organismes concernés à s'investir dans le recueil, la transmission et/ou la diffusion de l'info nautique



LE PROCESSUS DE L'INFO NAUTIQUE CADRE INTERNATIONAL

Il relève de la convention SOLAS (chapitre 5 – règle 13).

La résolution A 706(17) sur le Service Mondial d'Avertissements de Navigation (SMAN) World Wide Navigation Warning System (WWNWS) adoptée le 6 novembre 1991

distingue 3 types:

- les avertissements Navarea
- les avertissements côtiers
- les avertissements locaux (qui donnent des détails que les navires de haute mer n'ont généralement pas besoin de connaître)



LE PROCESSUS DE L'INFO NAUTIQUE RECUEIL DE L'INFO

Un réseau de collecte des informations

- Interne(télé contrôle, tournées, ...),
- externe

Des supports de l'information

- Main courante
- Registre papier ou informatique

Des méthodes

- Avis préparatoire
- Contrôle de l'information (clôture, prolongation)
- programme d'astreinte ...



LE PROCESSUS DE L'INFO NAUTIQUE TRANSMISSION DE L'INFO

Les avis sont adressés au

- Coordonnateur National Délégué,
- Au bureau compétent de l'autorité Nationale Compétente
- À la capitainerie du port concerné
- Au service de pilotage



LE PROCESSUS DE L'INFO NAUTIQUE LES OBJECTIFS

- organisation, management et gestion des compétences
- formalisation interne
- recueil de l'info
- transmission de l'info
- réactivité,
- absence de rupture de l'information,
- réduction des surévaluation des délais de rétablissement
- clôture des avis
- analyse du registre
- recherche d'améliorations (maintenance préventive)

Merci.

Questions?



Jacques Manchard
Ingénieur en Chef
Conseiller auprès de l'AISM
jacques.manchard@iala-aism.org